

2008-2815
30-MAR-2009

LATER'S^{MC}
Herbicide pour supprimer
la renouële rampante

Solution

Supprime les mauvaises herbes tenaces du gazon
y compris prèle, pissenlit, plantain et porcelle enracinée

DOMESTIQUE

N° D'HOM. 13570 LOI P.A.

GARANTIE : M.C.P.A. 400 g/L
(sous forme d'amine)

ATTENTION – POISON

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

500 mL TRAITE 1600 m²
[250 mL TRAITE 800 m²]

Sure-Gro IP Inc.,
P.O. Box 21001,
Brantford, ON N3R 7W9
1 800 268-2806

DÉCOLLER POUR MODE D'EMPLOI
PRESSER POUR RESELLER

Herbicide Later pour supprimer la renoncule rampante

MODE D'EMPLOI : L'herbicide Later pour supprimer la renoncule rampante

est un herbicide concentré unique, spécialement formulé pour supprimer les mauvaises herbes rampantes, résistantes et nocives, y compris la renoncule rampante, pissenlit, prêle, plantain et porcelle enracinée. Il ne nuit pas au gazon quand il est utilisé comme indiqué. Appliquer n'importe quand au cours de la croissance des mauvaises herbes. Les applications faites à la fin du printemps ou en début d'automne quand les mauvaises herbes sont encore petites sont les plus efficaces. Ne pas tondre le gazon 4 jours avant et après la pulvérisation. Ne pas pulvériser si une pluie est prévue dans les 24 heures. Pulvériser en temps calme pour éviter la dérive vaporeuse. Ne pas arroser la pelouse dans les 24 heures suivant l'application. Ne pas traiter les pelouses récemment ensemencées jusqu'après la 3e tonte.

5 mL = 1 cuillerée à thé
15 mL = 1 cuillerée à table

1 m = 1 enjambée (appr.)
100 m² = 10 m x 10 m

COMMENT L'UTILISER : PULVÉRISATEUR : Diluer 30 mL dans 15 L d'eau et pulvériser sur une surface de 100 m². ARROSOIR : Diluer 10 mL dans 5 L d'eau et arroser 30 m² (6 m x 5 m).

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Garder les enfants et les animaux domestiques éloignés des surfaces traitées au moins jusqu'à ce que le produit sèche. Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Laver les mains et les vêtements après l'usage. Se servir d'un vaporisateur bien propre et le laver à fond après l'usage.

RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT : Ne pas utiliser ce produit pour supprimer les mauvaises herbes dans les plate-bandes, autour des fleurs, légumes et arbustes ou plantes d'ornements. Ne pas ensemencer le gazon dans les 3-4 semaines suivant le traitement. Ne pas utiliser le gazon traité tondu, comme paillis autour des plantes désirables. Éviter la dérive vaporeuse sur les plantes susceptibles. Ne pas contaminer les lacs, les rivières ou les étangs.

PREMIERS SOINS : **En cas d'ingestion,** Appeler un centre antipoison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. **En cas de contact avec les yeux,** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. **En cas de contact avec la peau,** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE : Éviter le gel. Garder le produit dans son contenant original et dans un endroit frais et sec loin des aliments, semences, engrais, insecticides ou fongicides.

ÉLIMINATION : Ne pas réutiliser le contenant vide. Bien rincer et utiliser l'eau de rinçage pour la dilution. Envelopper le contenant et le jeter avec les ordures ménagères.

Pour de plus amples renseignements ou en cas d'urgence, de déversement ou d'incendie, composer sans frais le 1-800-268-2806.

^{MC}Sure-gro Holdings Inc. / Lic. Sure-Gro

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))